

## Remarques importantes

**Si vous votez par correspondance** (envoi postal **ou** dépôt à l'urne, rue de Lausanne 23) :

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inobservation des points ci-dessous entraîne la nullité de votre vote. Merci par conséquent de veiller à:

- Signez la feuille de réexpédition que vous avez reçue dans cette enveloppe;
- N'utilisez que cette enveloppe officielle pour votre envoi de retour;
- L'enveloppe officielle doit contenir uniquement l'enveloppe de vote avec votre bulletin de vote, et la feuille de réexpédition signée;

**Par envoi postal :** Postez suffisamment tôt votre envoi, et affranchissez-le correctement. Votre enveloppe doit parvenir à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17 h (heure limite). Une enveloppe mal affranchie est refusée.

**Par dépôt à l'urne :** Le dépôt pourra être fait dès le lundi suivant la réception du matériel de vote, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

**Si vous votez au bureau de vote du Casino** (dimanche du scrutin de 9h00 à 12h00) :

Vous pourrez voter au bureau de vote du Casino, rue du Grand-Pont, sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui mis à disposition dans les isolements.

La Chancellerie